



Collectif Terra Libera
Fiuminale
Chemin de Monticello
20220 Monticello
terralibera@mailo.com

à

Assemblée de Corse
22, cours Grandval
20187 Ajaccio cedex 1

Monticello, le 22 avril 2021.

Objet : Réponse à la lettre de M. Jean-Guy Talamoni, réf JGT/SQ/EC AC 21-011 du 7 Avril 2021.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Élu(e)s,

Nous constatons comme vous jour après jour la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile dernière génération sur tout le territoire insulaire.

Le 8 Avril dernier, une lettre de M. Talamoni apparaissait sur les réseaux, suivie d'un post de sa part : « *j'ai écrit aux opérateurs* ». Nous remercions M. Talamoni de leur rappeler qu'ils violentent la demande de moratoire votée en Juillet dernier en poursuivant le déploiement d'antennes sur l'Île ; cependant, quel crédit accorder à cette lettre au destinataire énigmatique qu'est cette « *Directrice* » anonyme ?

Par ailleurs, M. Talamoni rappelle que la CDC n'a pas été désignée par la loi pour réglementer l'implantation d'antennes mobiles, et énonce par là-même son impossibilité d'en organiser l'aménagement. Si l'État garde en effet la plupart des prérogatives concernant le déploiement des fréquences, les communes elles, délivrent pourtant les autorisations de construction et les propriétaires des terrains, privés comme publics, sur lesquels se construisent les pylônes ont eux-aussi leur mot à dire. Certains, à notre stupeur, élèvent leurs tours d'acier sur des terrains de la Collectivité de Corse.

Nous sommes ici aujourd'hui, au pied du splendide Cirque de Bonifatu, « reconnu comme l'un des poumons verts de la Balagne ». Cette forêt domaniale, propriété de la CDC, s'inscrit dans le Parc Naturel Régional de Corse, aire protégée de France à la biodiversité et au taux d'endémisme exceptionnels. Notons que le Parc participe à plusieurs programmes de sauvegarde du patrimoine naturel pour la faune, comme du patrimoine bâti rural. Ce pylône de 22.50 m, à quelques mètres de la Maison Forestière, condamnant ce site remarquable à la ruine, participerait-il de cette protection du patrimoine bâti ? Mais soyons reconnaissants, le Service Instructeur Urbanisme de Calenzana préconise « *une attention particulière portée à l'insertion du projet dans son environnement : par la mise en œuvre d'un pylône treillis plus transparent, de couleur gris terre d'ombre* ».

De qui se moque-t-on ? Nous demandons le gel immédiat des travaux et le retrait de ce pylône dont l'emplacement est totalement injustifié.

Nous constatons la signature de M. Guidoni, maire de Calenzana, sur l'Arrêté de Non- Opposition à ladite antenne. De même, nous constatons qu'un ingénieur des forêts, employé par la CDC, signe aux côtés de l'opérateur un Accord de Principe d'implantation et mentionne « *la mise à disposition d'emplacements qui seraient alors contractualisée par un bail* ». Il est donc clair, n'en déplaise à M. Talamoni, que les Élus et la CDC ont, à un moment donné, un certain pouvoir sur les autorisations. Si M. le Président de l'Assemblée réitère son souhait de « *garantir la protection des Corses en appliquant le principe de précaution* », il est âpre d'être témoin d'un si grand écart entre la parole et les actes.

À notre sage Collectivité, nous demandons aujourd'hui de clarifier sa position.

Comme requis dans son Rapport de session du 30/31 Juillet : « *C'est à la fois pour des raisons sanitaires, environnementales et sociales, [...] dans le droit fil de sa déclaration d'Urgence écologique et climatique, [que] notre Assemblée se prononce en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la « 5G », afin que le débat sur ce sujet puisse s'installer en Corse et dans l'attente que des études indépendantes et objectives sur les impacts sanitaires, soient disponibles.* ».

Tout est dit.

L'attente d'études indépendantes s'est cristallisée sur ce Rapport fraîchement sorti de l'ANSES - laquelle disons-le, n'est pas tout à fait exempt de conflits d'intérêts, mais passons. Que dit ce Rapport ? Un « Oui » à haute voix, un « Non » à voix basse. S'il conforte politiciens et opérateurs, il ne rassure pas les opposants. Il faudra parcourir ses 200 pages pour en comprendre la véritable teneur, mais l'essentiel est dit dans sa conclusion qui, outre la préconisation de nouvelles études, stipule qu'« *aucun résultat d'étude scientifique s'intéressant aux effets éventuels sur la santé [...] dans ces nouvelles bandes de fréquences prévues pour la 5G, n'est actuellement disponible.* ».

Il est plus qu'urgent de lancer une campagne d'information sérieuse sur les risques potentiels de cette technologie auprès des élus locaux, ingénieurs et autres chargés de mission des organismes concernés. De plus, vous l'avez écrit, la controverse 5G ne peut s'affranchir d'un large débat collectif citoyen, nourri de vraies études indépendantes, permettant que les choix technologiques deviennent l'affaire de tous. Oui, la Corse peut le faire ! Organisons nous collégalement pour freiner le déploiement des antennes qui dévaste notre paysage et met en colère une grande partie de la population.

Cette technologie annonce fatalement, au-delà des aspects sanitaires et environnementaux, l'avènement d'une société assujettie au big data et la disparition progressive de notre libre arbitre, l'un de nos droits les plus essentiels.

Forts de notre présence sur ce site emblématique, triste démonstration du rouleau compresseur industriel, nous réitérons notre résistance citoyenne par tout moyen légal au déploiement abusif de ces infrastructures.

Nous vous remercions, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Élu(e)s pour votre attention et votre considération.

Le Collectif Terra Libera,
pour une Corse sans 5G et un monde vivant.